

BIENVENUE A L'ECOLE PROFESSIONNELLE SANTE-SOCIAL



POSIEUX, SITE DE GRANGENEUVE



Séance d'informationFormation adulte ASSC

ESSG, 10 novembre 2025

Contenu

- 1. Présentation de l'ESSG
- 2. Variantes de la formation
- 3. Contenu de la formation
- 4. Voies de formation
- 5. La culture générale eCG
- 6. Inscription et coûts
- 7. Procédure de qualification
- 8. OrTra-CIE
- 9. Vos questions



L'ESSG

Trois types de formation

• CFC :

Assistant- socio-éducatif/-ve : ASE
Assistant-e en soins et santé communautaire : ASSC

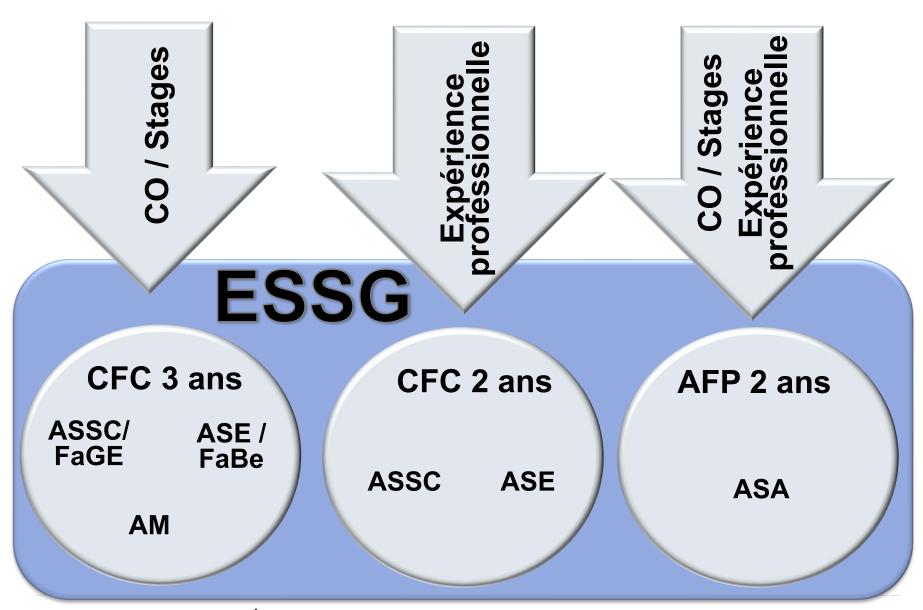
Assistant-e médical-e : AM

- AFP Aide en soins et accompagnement : ASA
- ES FRESEdE : éducateur-trice de d'enfance

Env. 860 personnes en formation Ecole avec enseignements en français et en allemand Formation initiale en 2 ou 3 ans et formation d'adultes



Entrée en formation dans l'école





Formation adulte

Variantes de la formation CFC ASSC/ASE

Apprentissage initial en 3 ans

Deux jours de cours par semaine en 1ère et 2e année Un jour de cours par semaine en 3e année

Formation raccourcie en 2 ans

Deux jours de cours par semaine en 1ère année Un jour et demi de cours par semaine en 2ème année

Article 32

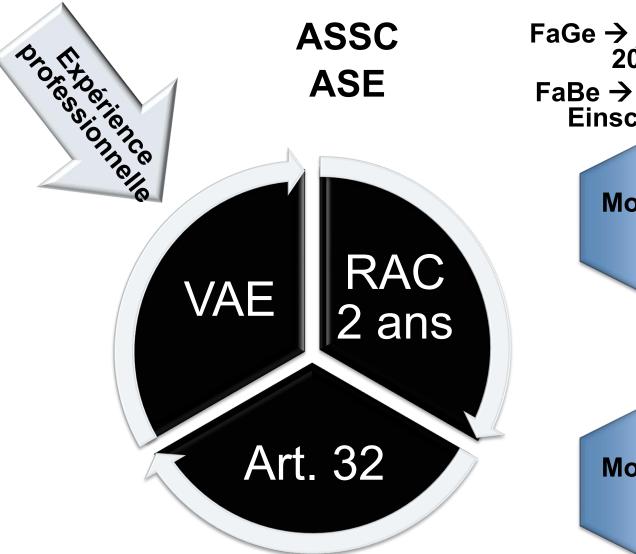
Auditeurs libres

VAE

Modules selon besoins définis lors de la validation d'acquis

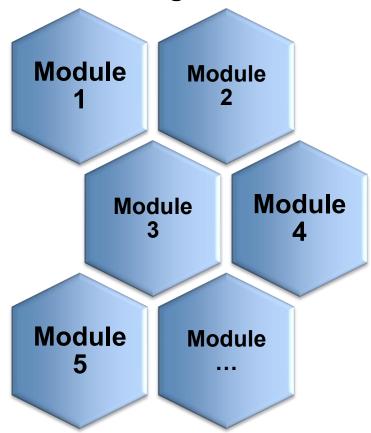


Formation modulaire adulte – CFC 2 ans



FaGe → jedes 2. Jahr ab 2024-2025

FaBe → ungenügende Einschreibungen





Contenu de la formation

- Orienté compétences métiers cours de branches professionnelles (BP)
- 2. Culture générale
- 3. Cours interentreprises (CIE)



La formation ASSC est organisée autour : 8 domaines de compétences opérationnelles

1. Professionalisme et orientation client

6. Organisation de la vie quotidienne

2. Soins et assistance

3. Crises, urgences et situations exigeantes

iques 8. Administr

7. Intendance

4. Actes médico-techniques

8. Administration et logistique

5. Maintien de la santé, promotion de la sante et hygiène



Contenus de la formation

- Le plan de formation ASSC regroupe les différents contenus de la formation, pour chaque compétence
- → Plan de formation ASSC



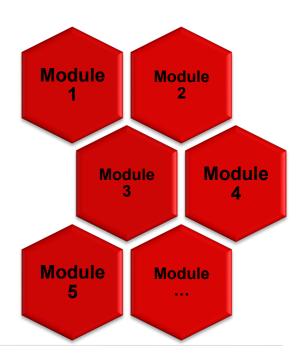
Types de formation pour adulte



CFC 2 ans formation modulaire adulte

Condition d'admission

- Contrat d'apprentissage
- 22 ans révolus, 2 ans de pratique professionnelle et
 60 % dans soins et accompagnement
- Présence aux cours obligatoire
- Pas d'inscription à faire, la signature du contrat vous inscrit automatiquement à la formation





2 ans

CFC 2 ans formation modulaire adulte

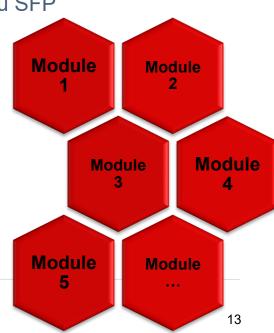
Processus

- Participation obligatoire aux modules, avec notes, pendant deux ans;
- 1ère : 2 jours (eCG : ½ jour)
 - 2e: 1,5 jour (eCG: ½ jour)
- 22 jours de CIE : 16 jours en 1ère et 6 jours en 2ème
- Examens CFC en fin de formation : écrits, oraux (pour l'eCG) et pratique
- Cours de culture générale également obligatoire sauf exemption en raison de formation antérieure,

la demande d'exemption individuelle est adressée au SFP

Avantages / inconvénients

- Pas de frais / payé par l'employeur
- Obligation de participer à l'ensemble des modules
- Notes en fin de module, reprises pour le CFC
- Encadrement clair et soutien de l'employeur



2 ans



CFC Validation des acquis d'expérience



Conditions

- Justifier d'une expérience professionnelle de 5 ans au moment de la procédure de qualification, dont 3 à 100% dans le domaine des soins et de l'accompagnement
- Avoir une bonne connaissance de la langue française orale et écrite
- Des volées ne sont pas ouvertes chaque année



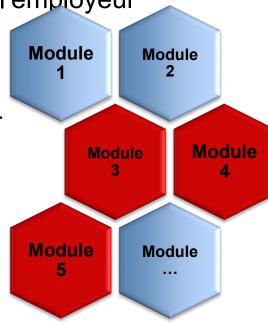
CFC par validation des acquis d'expérience

Processus

- Réalisation d'un portfolio de compétences via le Centre de carrières (SOPFA)
- Validation des compétences par un groupe d'experts
- Solde des compétences non acquises à effectuer dans les modules
- Convention fortement recommandée à signer avec l'employeur
- Pas d'examen de CFC en fin de formation

Avantages / inconvénients

- Coûts, frais de formation entièrement supportés par la personne en formation
- Implication personnelle importante en énergie
- Modules selon besoins définis lors de la validation de compétences – cours à l'ESSG
- Validation à la fin de chaque module





CFC Article 32 OFPr

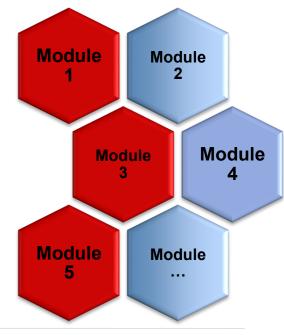


Conditions : Art. 32 Conditions d'admission particulières

«Si des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans pour être admise à la procédure de qualification.»

Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale d'ASSC :

➤ 3 ans au minimum de la pratique professionnelle exigée à l'art. 32 OFPr pour l'admission à une procédure de qualification doivent être acquises dans le domaine des soins et de l'accompagnement





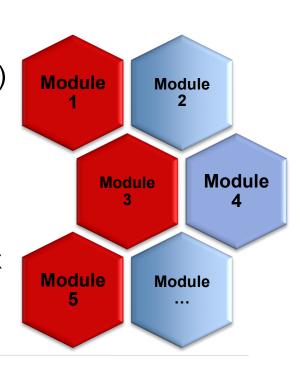
CFC Article 32 OFPr

Processus

- Pas de contrat d'apprentissage
- Indépendance et responsabilité personnelle durant la formation
- Inscription personnelle à la PQ, libre choix des modules
- Recommandation d'établissement d'une convention avec un employeur

Avantages / inconvénients

- Coûts, frais de formation (Personne en formation)
- Notes des évaluations en cours de modules indicatives
- Convention fortement recommandée avec l'employeur, pas d'encadrement formel
- Auditeurs libres, mais obligation de participer aux modules choisis





Cours de culture générale

2 possibilités:

- Cours modulaires en journée à l'ESSG
- <u>eCG du soir</u>: cours du soir pour adultes sur une année **SANS** contrat d'apprentissage le mardi (17h30-21h) – offre disponible également en <u>allemand</u> depuis 2023-2024.



Programme de formation branches professionnelles

Racc 1ère (A1)									
Choix		Modules	UE ¹	Jours	Dates des modules	Horaires			
	M1 A1	Agir en tant que professionnel et membre de l'équipe	20	Mercredis	Du 26.08.2026 au 30.09.2026	08.45 - 12.15			
	M1 A2	Etablir des relations professionnelles avec les clients et leurs proches	16	Mercredis Du 07.10.2026 au 11.11.2026		08.45 - 12.15			
	M1 B5/E4	Informer et soutenir les clients en matière d'alimentation	32	Mercredis	Du 18.11.2026 au 20.01.2027	08.45 - 12.15			
	M1 D3	Gérer, préparer et administrer les médicaments	24	Mercredis	Du 27.01.2027 au 10.03.2027	08.45 - 12.15			
	☐ M1 D1 Contrôler les signes vitaux et établir un bilan hydrique 32		32	Mercredis	Du 17.03.2027 au 19.05.2027	08.45 - 12.15			
	M1 D2	Effectuer les prises de sang veineuses et capillaires	28	Mercredis	Du 26.05.2027 au 07.07.2027	08.45 - 12.15			
	M1 H	Administration et logistique (H1-H2-H3-H4-H5)	16	Mercredis	Du 26.08.2026 au 23.09.2026	13.00 - 16.15			
	M1 G	Soutenir les clients par rapport à leur habillement et l'environnement (G1-G2)	24	Mercredis	Du 30.09.2026 au 18.11.2026	13.00 - 16.15			
	M1 A3	Agir selon ses observations / Bases d'anatomie et physiologie	32	Mercredis	Du 25.11.2026 au 27.01.2027	13.00 - 16.15			
	M1 B2	Soutenir les clients dans leur mobilité	36	Mercredis	Du 03.02.2027 au 21.04.2027	13.00 - 16.15			
	M1 C4	Participer et accompagner les clients en situation de chronicité	44	Mercredis	Du 28.04.2027 au 07.07.2027	13.00 - 16.15			
	M1 E1/E2	Appliquer les mesures d'hygiène de prévention et de sécurité au travail	39	Jeudis	Du 27.08.2026 au 26.11.2026	08.45 - 12.15			
	M1 B1	Soutenir les clients pour les soins corporels	35	Jeudis	Du 03.12.2026 au 25.02.2027	08.45 - 12.15			
	M1 B3	Soutenir les clients dans l'élimination	28	Jeudis	Du 04.03.2027 au 29.04.2027	08.45 - 12.15			
	M1 F1/F2	Organiser les activités quotidiennes et structurer la journée (psychiatrie)	24	Jeudis	Du 13.05.2027 au 08.07.2027 (27.05.2027 férié)	08.45 - 12.15			
	Total des UE (unités d'enseignement)								



Programme de formation branches professionnelles

		Racc	2ème (e (A2)				
Choix		Modules	UE	Jours	Dates des modules	Horaires		
	M2 E3	Stimuler les ressources des client-e-s	12	Lundis	Du 24.08.2026 au 21.09.2026	08.00 - 10.15		
	M2 D5	Préparer l'alimentation entérale et l'administrer lorsqu'une sonde gastrique est en place	9	Lundis	Du 28.09.2026 au 26.10.2026	08.00 - 10.15		
	M2 B4	Soutenir les client-e-s pour leur respiration	30	Lundis	Du 02.11.2026 au 25.01.2027	08.00 - 10.15		
	M2 C1	Gérer les situations d'urgence	12	Lundis	Du 01.02.2027 au 01.03.2027	08.00 - 10.15		
	M2 A4	Agir en fonction de la situation et en tenant compte des habitudes spécifiques à l'âge, à la culture et à la religion	30	Lundis	Du 08.03.2027 au 24.05.2027 (17.05.2025 férié)	08.00 - 10.15		
	M2 C2	Accompagner les clients en oncologie ou en situation de fin-de-vie	21	Lundis	Du 24.08.2026 au 26.10.2026	10.45 - 13.00		
	M2 D7	Changer les pansements de plaies du premier ou du deuxième degré en voie de guérison	18	Lundis	Du 02.11.2026 au 07.12.2026	10.45 - 13.00		
	M2 D4	Préparer des perfusions exemptes de solution médicamenteuses et les administrer lorsqu'une voie veineuse périphérique est en place. Changer des perfusions contenant déjà une solution médicamenteuse	18	Lundis	Du 14.12.2026 au 01.02.2027	10.45 - 13.00		
	M2 B6	Soutenir les client-e-s dans leurs besoins de repos et de sommeil	18	Lundis	Du 15.02.2027 au 22.03.2027	10.45 - 13.00		
	M2 A5	Collaborer à l'assurance de la qualité	18	Lundis	Du 12.04.2027 au 24.05.2027	10.45 - 13.00		
	M2 C3	Participer et accompagner les clients en situation de crise	21	Lundis	Du 24.08.2026 au 26.10.2026	13.45 - 16.00		
	M2 D6	Effectuer des injections sous-cutanées et intramusculaires	24	Lundis	Du 02.11.2026 au 11.01.2027	13.45 - 16.00		
	M2 C5	Soutenir les clientes et clients présentant des troubles du comportement	27	Lundis	Du 18.01.2027 au 22.03.2027	13.45 - 16.00		
	M2 F3 Détecter les besoins individuels des client-e-s <u>en terme de</u> sexualité et créer le cadre approprié		21	Lundis	Du 12.04.2027 au 24.05.2027	13.45 - 16.00		
		Total des UE (unités d'enseignement)						



Inscriptions aux cours

Pour les personnes en formation raccourcie :

Il n'y a pas de démarche à faire, votre inscription est faite d'office dès que le SFP a reçu votre contrat d'apprentissage.

Pour les personnes en VAE :

Si modules complémentaires → la procédure d'inscription vous est indiquée.

Pour les personnes en art. 32 :

- Compléter le formulaire « Demande d'admission » : site du Service de la formation professionnelle (SFP)
- Envoyer ce formulaire et les annexes au Centre de Carrières: cpa@fr.ch avant le 31 mars de l'année qui précède la session d'examens ou la rentrée scolaire
- Le SFP vérifie si vous répondez aux critères pour vous inscrire à la Procédure de qualification et vous écrit pour vous indiquer la décision.



Inscriptions aux cours

Pour les personnes en art. 32 :

- SFP vérifie si vous répondez aux critères pour vous inscrire à la Procédure de qualification et vous écrit pour vous indiquer la décision (critères pas remplis ou confirmer votre admission).
- ESSG reçoit une copie de cette lettre et vous envoie le « Formulaire d'inscription aux modules».
- Vous cochez les modules désirés et renvoyez le formulaire avant le délai indiqué sur le formulaire à l'adresse suivante :

Ecole professionnelle santé-social, Rte de Grangeneuve 4, 1725 Posieux

- Vous recevrez une confirmation d'inscription aux cours avec une copie de votre « Formulaire d'inscription aux modules» lequel vous rappelle les dates des modules auxquels vous vous êtes inscrits.
- Vous vous présentez aux cours, selon les dates de vos modules.
- Le SFP vous enverra la facture correspondant à vos modules en décembre.



Inscriptions aux cours

Pour les personnes en art. 32 :

- Si la formation se fait en 2 ans :
 - en août 2026, inscription aux modules pour l'année scolaire 26-27 (1ère année)
 - en août 2027, inscription les modules pour l'année scolaire 27-28 (2ème année)

Les délais indiqués sont les derniers délais: vous pouvez vous inscrire avant...

Attention, délai de dépôt du dossier d'admission au 31 mars dès 2026

Ne pas oublier les cours interentreprises, organisés par l'OrTra :

Plus d'infos au 026 321 43 65



Coût des modules (art. 32 et VAE)

- Si plusieurs modules sont choisis, les UE sont additionnées.
- > Le tarif est déterminé selon la tabelle ci-dessous.

Tarif sous réserve de modification

- 1 à 20 UE = 75.—
- 21 à 40 UE = 150.—
- 41 à 60 UE = 225.—
- 61 à 80 UE = 300.—



Coûts supplémentaires pour les PEF

- Coût de l'inscription auprès du SFP : 320.—
- Coût de la procédure de qualification fixé par le SFP en cas de répétition de l'examen : 170.--
- Taxe de cours : CHF 35.— par année scolaire
- Achat des livres eCG : 63.- (distribué par l'école)
- Achat des livres BP : estimé à CHF 600.— (ASSC)
- Les PEF sont responsables de l'achat des livres Careum (éditeur)
- Liens et instructions pour les commandes sur le site de l'ESSG sous : <u>www.essg.ch -> Personne en formation -> Commande des support</u> <u>de cours</u>



Procédure de qualification - PQ

1. Examens écrits

eCG: ½ jour pour la culture générale + rédaction d'un TPA

BP: ½ jour pour les branches professionnelles

2. Examen oral

eCG: défense du TPA

3. Examen pratique

½ jour sur le terrain (matinée) et entretien

Remarque: Le dépôt du TPA dans les délais impartis est une condition à la présentation à la PQ. **La PEF est responsable** de se renseigner auprès de l'école du délai de dépôt, même s'il ne s'est pas inscrit au module TPA



8. Vos questions

Je suis à votre disposition pour toute question.





Les Cours interentreprise (CIE)



CIE Info générales

- Cours orientés vers la pratique, ouvrent d'autres horizons,...
- Cours non obligatoires, mais vivement recommandés
- Non suffisant pour acquérir la pratique nécessaire pour la PQ



Informations pratiques

- 3 blocs de 3-4 jours ASSC
- > 10 (3-4-3) jours de cours
- Inscription nécessaire
- Offre globale sans choix possible
- La participation aux CIE standard n'est plus possible



Informations pratiques

- Prix 2500,- (750,-; 1000,-; 750)
- L'émolument par bloc est dû avant le début du cours
- Le formulaire d'inscription est envoyé au printemps dès que le SFP a validé votre admission
- Délai d'inscription : 30 août
- > Site internet : www.ortrafr.ch



Les CIE ASSC

Bloc	Jour s	Thématiques	Comp.	durée	Jour de CIE	Jour de cours prof.	Réalisati on
	1	Accueil	A1	1h	Lundi	Mercredi Jeudi	Nov. Déc.
		Rôle professionnel 1	A1, A2	3h			
		Révision soins de base (corporels, élimination, respiration,)	B1, B3, B4, B5, E1	4h			
1	2	Ponctions capillaires	D2	4h			
		Préparation du matériel injectable et inj. s/c et i/m	D6, E1	4h			
	3	Signes vitaux et bilan hydrique	D1	4h			
		Principes d'ergonomie	B2	4h			

SANTÉ-SOCIAL FRIBOURG GESUNDHEIT UND SOZIALE FREIBURG

Les CIE ASSC

Bloc	Jours	Thématiques	Comp.	durée	Jour de CIE	Jour de cours prof.	Réalisation
	1	Sondage	В3	4h	Lundi	Mercredi Jeudi	Mai Juin
		Injections i/m et s/c	D6	4h			
	2	Ponctions veineuses	D2	4h			
2	2	Pansement	D7	4h			
2	3	Perfusion	D4	4h			
		Préparation des médicaments	D3	4h			
		Transmissions et observations	A3	4h			
	4	Sondage	В3	4h			

SANTÉ-SOCIAL
FRIBOURG
GESUNDHEIT UND SOZIALE
FREIBURG

Les CIE ASSC

Bloc	Jours	Thématiques	Comp.	durée	Jour de CIE	Jour de cours prof.	Réalisation
		Accompagnement difficile	C2, C3, C4	4h	Jeudi	Lundi Mardi	Janvier Février
	1	Alimentation entérale	D5	4h			
3		Révision 1		4h			
	2	Rôle professionnel 2	A1, A2	4h			
	3	Information sur la PQ	A1	8h			



Pour l'inscription aux CIE

Pour les personnes en art. 32 :

- Si la formation se fait en 2 ans :
 - en août 2026, inscription aux CIE des 3 blocs prévus (2 la 1ère année, 1 la 2ème année)
- Si la formation se fait en 1 an :
 - en juillet 2026, inscription aux CIE d'une partie du bloc 3 pour l'année scolaire 26-27

Les délais indiqués sont les derniers délais: vous pouvez vous inscrire avant...

Attention, délai de dépôt du dossier d'admission au 31 mars dès 2026



OrTra Santé-Social

OrTra Santé-Social

ZI Le Vivier 15

1690 Villaz-St-Pierre

Secrétariat :

026 321 43 65 <u>info@ortrafr.ch</u>

Cordula Grossrieder:

026 321 43 67

c.grossrieder@ortrafr.chra

Le formulaire d'intention

- L'utilisation de ce formulaire est vivement recommandée bien qu'elle ne soit pas obligatoire. Son utilisation établit une relation de confiance entre l'employeur et son employé-e et offre la possibilité de définir clairement des conditions cadre d'accompagnement et d'encadrement en fonction des possibilités et des besoins de chacun-e.
- ➤ Il existe un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de l'art. 32 et un formulaire spécifique pour les candidat-e-s selon la voie de la VAE.
- Le document reste la propriété de l'employé-e et de l'employeur, mais il est demandé de fournir une copie de ce document à l'ESSG et/ou à l'OrTra lors d'inscription aux cours professionnels, cours interentreprises ou modules complémentaires.

Le formulaire d'intention

- Le document est distribué selon ces possibilités :
 - ➤ Aux candidat-e-s lors des séances d'information pour l'art. 32 à l'ESSG
 - ➤ Lors de l'entretien au SOPFA pour candidat-e-s VAE
 - > Lors de la confirmation du dépôt de candidature VAE
 - ➤ Lors de la confirmation de l'admission à l'art. 32 par le SFP
 - ➤ Lors d'inscription aux modules complémentaires pour la VAE (ESSG et/ou OrTra)
 - Le document est disponible sur le site internet de l'OrTra : www.ortrafr.ch



Le formulaire d'intention

L'employeur s'engage à :

Reconnaître l'employé-e comme personne en préparation à la procédure de qualification et planifier les jours de cours pour que l'employé-e puisse y assister

Définir le suivi nécessaire à la préparation, en fonction des possibilités de l'institution : formateur-trice pratique et modalités pratiques (à préciser ci-après) Accepter, à la demande de l'employé-e, des appuis sous forme de visite sur le terrain au sein de l'entreprise selon l'offre de l'ESSG

Accepter la réalisation de la procédure de qualification (travail pratique) au sein de l'institution en mettant à disposition des locaux, des ressources et de libérer un-e supérieur-e hiérarchique à cet effet selon les besoins de la procédure correspondante - uniquement ASSC et ASA. (à préciser ci-après)

Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)

L'employé-e s'engage à :

Fréquenter assidûment les cours professionnels, de culture générale et les cours interentreprises (CIE) auxquels il/elle s'est inscrit-e

Transmettre à son employeur la planification des cours professionnels, de culture générale et CIE auxquels il/elle s'est inscrit-e

Informer son employeur de l'évolution de sa préparation

Autoriser son employeur à demander des renseignements auprès des prestataires de cours Exprimer clairement son besoin de suivi sur le terrain (à préciser ci-après)

Co-financer les cours professionnels, de culture générale, les appuis, les CIE et le temps nécessaire à la préparation : (à préciser ci-après)



Cours interentreprises

Questions?



Pour plus d'informations

- ESSG
- OrTra Santé-Social
- Centre de carrières

